

Avis de convocation

Chers coopérateurs, comme en 2015, nous souhaitons affirmer le caractère démocratique de la prise de décision lors de l'Assemblée Générale de notre coopérative.

Avec près de 10 000 coopérateurs, les chances sont infimes d'atteindre le quorum légal (plus de 1 600 coopérateurs) qui permettrait à la 1^{ère} AG (Assemblée Générale) d'être délibérante.

De fait, le vote effectif des résolutions et la prise de décisions réelle n'interviendront que lors de la 2^{ème} AG (qui est délibérante quel que soit le nombre de participants). Contrairement aux années antérieures à 2015 lors desquelles se tenaient une 1^{ère} AG purement formelle et non délibérante (aucune décision ne pouvait être prise faute de quorum) et une 2^{ème} AG délibérante mais ne réunissant qu'un tout petit nombre de coopérateurs, nous souhaitons que les décisions soient prises par le plus grand nombre

de coopérateurs possible, aussi, nous vous engageons instamment à participer à la 2^{ème} AG plutôt qu'à la 1^{ère} :

- si, comme les années précédentes, le quorum n'est pas atteint lors de la 1^{ère} AG, celle-ci se terminera immédiatement avec le constat du défaut de quorum, sans donner lieu à aucune présentation. L'ordre du jour sera reporté à la 2^{ème} AG.
- lors de la 2^{ème} AG, outre les informations à caractère légal et réglementaire (rapport de gestion, rapport du commissaire aux comptes, approbation des comptes...), l'accent sera mis sur les points qui concernent la vie de la coopérative : présentation de fournisseurs et de partenaires pendant que les coopérateurs s'installent, réponse aux questions des coopérateurs, et comme l'an passé, en fin d'AG, échange avec les coopérateurs sur le futur de la coopérative.

Le traditionnel buffet bio qui réunit les coopérateurs dans le plaisir de partager un moment de convivialité à l'issue de l'AG sera organisé uniquement lors de la 2^{ème} AG.

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2016 Avis de convocation

Nous vous informons de la date de la 1^{ère} Assemblée Générale Ordinaire Annuelle vendredi 4 mars 2016 à 13h30 dans la salle de réunion d'Aquarius 6 rue du 11^{ème} BCA, à Annecy (au-dessus du magasin).

Si la première AG ne réunit pas plus de 1 500 coopérateurs, la seconde

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2016 est convoquée

(par voie d'annonce légale et sur le site internet)

le vendredi 18 mars 2016 à 18h30 précises

Accueil dès 18h00 pour l'émargement. Elle se terminera autour d'un buffet bio convivial

Cette seconde Assemblée aura lieu à la Salle "La Rioule" - impasse des Fusains - ZA des Cotes - 74960 MEYTHET

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Présentation du rapport de gestion établi par le Président du Conseil d'Administration et par le Directeur Général,
- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 et quitus aux administrateurs,
- Rappel des articles 34, 35 et 36 des statuts,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code du commerce et approbation des dites conventions,
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités administratives,
- Etat de l'actionnariat salarié,
- Réponse aux questions écrites des coopérateurs et échange divers.

Le Conseil d'Administration

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à cette AG, vous pouvez voter par correspondance ou par procuration selon les modalités exposées au verso sur le formulaire de vote par procuration ou par correspondance

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les comptes annuels et les rapports du Commissaire aux comptes à partir du 19 février 2016 au magasin Aquarius Pringy (siège social service comptabilité).



Aquarius

UNE COOPERATIVE DU RESEAU



PREMIER RESEAU DE MAGASINS BIO EN FRANCE

Services administratifs
152 Rue de la Gare - 74370 PRINGY
Tél. : 04 50 27 32 35
compta@aquarius74.org